



COMMISSION SPORTIVE LITIGES ET CONTENTIEUX

Réunion du jeudi 02 mai 2019
Procès-verbal n° 36

Présidente Mme Maryse MOREAU
Présents MM. Éric MAIOROFF, Gérard MOUSSAC, Jean-Louis OLIVIER et François PAIREMAURE
Excusés MM. Didier DANIEL et Roger GAULT.

Approbation du PV n° 35 sans modification

RAPPEL IMPORTANT : la Commission ne peut pas répondre aux courriels qui lui parviennent de messageries personnelles. Seule la messagerie Zimbra est le moyen d'échange officiel.

RAPPEL IMPORTANT

Article 26.C.2.c Participation aux rencontres

Équipes Réserves dont l'équipe supérieure dispute un championnat Régional ou Départemental.

Enfin les joueurs, ayant disputé l'avant dernière ou la dernière rencontre des matchs retour avec une équipe supérieure du club ou toute autre rencontre officielle se déroulant à l'une de ces dates, ne peuvent participer à un championnat régional ou départemental avec une équipe inférieure du club.

- Il faut considérer que l'on ne parle que de journées de championnat.
- une journée de coupe intercalée n'entre pas en compte
- les joueurs ayant pris part à l'avant dernière journée de championnat ne peuvent pas participer avec une équipe réserve lors de la dernière journée de championnat.

TROPHEES des COUPES et CHALLENGES

La Commission demande aux clubs de rapporter au District les trophées des Coupes et Challenges avant le mercredi 29 mai 2019

- Coupe Louis David : **Fleuré**
- Coupe André Tassin : **Buxerolles**
- Challenge Marcel Renaudie : **Buxerolles**

FINALES - Challenge des Réserves - Coupe Jolliet-Rousseau

Finales prévues le dimanche 16 juin 2019

14h : Challenge des Réserves
16h : Coupe Jolliet-Rousseau

La Commission recherche un site pour l'organisation de ces deux finales.
(4 vestiaires joueurs . 2 vestiaires arbitres . 1 tribune si possible)

Les clubs intéressés doivent se manifester avant le vendredi 10 mai 2019



DATES DE REPORTS DES JOURNEES DE COMPETITIONS NON-JOUEES

SAISON 2018 / 2019

CHAMPIONNATS SENIORS	JOURNEES ET DATES INITIALES	NOUVELLES DATES					
Départemental 1 Féminines	J 10 : 03 février 2019	5 mai 2019					
Départemental 1 Féminines	J 18 : 28 avril 2019	19 mai 2019					
Départemental 2 et 3 Féminines	J 01 : 03 février 2019	5 mai 2019					
Départemental 2 et 3 Féminines	J 10 : 5 mai 2019	19 mai 2019					
SAISON 2018 - 2019 : MATCHS de CHAMPIONNAT REMIS							
Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Equipes	Motif	à jouer le
4	C	13	10/02/19 remis 31/03/20	20695101	Poitiers Gibauderie (1) Chasseneuil St Georges (2)	Décision de l'arbitre : Traçage effacé	19/05/19

JOUEURS SUSPENDUS

Liste des clubs susceptibles d'avoir un joueur suspendu (sous toute réserve).

Attention

- cette liste peut comprendre des joueurs qui n'ont plus qu'un match à purger dans une des équipes du club.
- cette liste est constituée avant les réunions des Commissions de Discipline du District et de la Ligue de la semaine en cours.
- cette liste ne concerne que les équipes évoluant en championnats de **District** Jeunes ou Seniors.

ACG Foot Sud 86 Antoigné Avanton Beaumont St Cyr Brion St Secondin Buxerolles Châtelleraut Portugais Chaunay Chauvigny Couhé Coussay les Bois Fontaine le Comte GJ Foot Sud 86 GJ Foot Val Vert GJ Vallées du Miosson	Jaunay Clan La Pallu Latillé Lavoux-Linières Leignes sur Fontaine L'Envigne Ligugé Loudun Marigny St Léger Mignaloux Beauvoir Migné Auxances Montamisé Montmorillon Neuville Ozon	Poitiers 3 cités Poitiers Asac Poitiers Baroc Poitiers Cep 1892 Poitiers Gibauderie Poitiers Portugais Rouillé Smarves St Genest d'Ambière Thuré Besse Usson L'Isle Valdivienne Verrières Vouillé
---	---	--

DEPARTEMENTAL 3

Match n° 20694477 : Cernay (1) È Châtelleraut Portugais (2) en poule A du 28/04/19

FMI bloquée, courriel du club de Cernay (28/04/19 à 21h34)

La Commission demande à l'arbitre officiel de la rencontre M. OBIN Jean-Pierre pour le jeudi 09 mai 2019 :

- Les éventuelles sanctions et blessures.
- Le score de la rencontre.

La Commission demande aux deux clubs pour le jeudi 09 mai 2019 :

- La composition de leur équipe (numéro de maillot . numéro de licence . nom et prénom)
- Les éventuelles sanctions et blessures.
- Le nom du capitaine
- Le nom des arbitres assistants et du délégué
- Le score de la rencontre.

**Dossier en instance.****Match n° 20694489 : Cernay (1) È Marigny St Léger (1) en poule A du 12/05/19**

Demande du club de Cernay (28/04/19 à 18h21) pour désigner 3 arbitres sur la rencontre en rubrique.

Demande transmise à la CDA (selon les disponibilités des arbitres).

Si la demande peut être satisfaite, les 2 arbitres assistants seront à la charge du club de Cernay.

Match n° 20694735 : Brion St Secondin (2) È Nieuil l'Espoir (2) en poule C du 14/04/19

FMI non parvenue et rapport FMI non reçu à ce jour.

Courriels du club de Brion St Secondin (29/04/19 à 19h45 et 30/04/19 à 10h22) qui fournit la composition de son équipe ainsi que les renseignements demandés.

Courriel du club de Nieuil l'Espoir (30/04/19 à 10h12) qui fournit la composition de son équipe ainsi que les renseignements demandés.

Feuille de match établie par le District

Dossier classé.

DEPARTEMENTAL 4**Match n° 20694871 : Loudun (2) È St Léger de Montbrillais (1) en poule A du 27/04/19.****Évocation**

Participation à ce match au sein de l'équipe de Loudun (2) d'un joueur (licence n° 2544469141) en état de suspension.

La commission,

Considérant, les dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la FFF lesquels prévoient, que même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas :

- description sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié.

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF,

Jugeant en premier ressort,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 187.2 des RG de la FFF, il y a lieu d'informer le club de Loudun lequel peut formuler ses observations avant le mercredi 16/05/19, terme de rigueur.

Dossier en instance.

Match n° 20695003 : Bonneuil Matours / Archigny (1) È Vicq sur Gartempe (2) en poule B du 27/04/19

Courriel de confirmation de réserve du club de Bonneuil Matours (29/04/19 à 23h22).

Réserves sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de Vicq sur Gartempe pour le motif suivant : sont susceptibles d'être inscrits sur la feuille de match plus de 3 joueurs ayant joué plus de 7 matchs avec une équipe supérieure du club de Vicq sur Gartempe (5 dernières journées, cette mention pouvant être effacée si non applicable au présent match).

La Commission,

Prend connaissance de la réserve confirmée pour la dire recevable en la forme.

Jugeant en premier ressort,

Considérant après vérification des feuilles de match de l'équipe de Vicq sur Gartempe (1) évoluant en Départemental 1 et sur la participation de plus de 3 joueurs à plus de 7 matchs en équipe supérieure dans les 5 dernières journées.

Considérant que seuls deux joueurs (Fabien LE BRETON et Sébastien COLLET) ont participé respectivement à 9 et 19 matchs (championnat et coupes).

Considérant que **l'équipe de Vicq sur Gartempe (2) n'est pas en infraction** avec les dispositions réglementaires.

Par ces motifs, dit la réserve non fondée et enregistre le résultat mentionné sur la feuille de match.

Les droits de confirmation de réserve (38") seront débités au club de Bonneuil Matours.

Dossier classé.

Match n° 20695004 : Dissay (1) È Availles en Châtelleraut (2) en poule B du 28/04/19

Courriel du club de Dissay (29/04/19 à 00h27) signalant une erreur sur le nom du blessé sur la feuille de match : le joueur n° 13 Benjamin BERGEON de Dissay au genou droit (au lieu Maxime BOURGOUIN)

Feuille de match modifiée par le District.

Dossier classé.

Match n° 20695144 : Chasseneuil St Georges (2) È Migné Auxances (3) en poule C du 04/05/19

Demande du club de Migné Auxances (24/04/19 à 15h39) pour désigner 3 arbitres sur la rencontre en rubrique.

Demande transmise à la CDA (selon les disponibilités des arbitres).

Si la demande peut être satisfaite, les 2 arbitres assistants seront à la charge du club de Migné Auxances.

**DEPARTEMENTAL 5****Match n° 20695400 : Mouterre / 3 Moutiers (1) È St Genest (2) en poule A du 27/04/19**

Courriel du club de St Genest (26/04/19 à 21h46)
2^{ème} forfait de l'équipe de St Genest (2) (sans déplacement)
Amende de 31" au club de St Genest.

Match n° 20695401 : Thuré Besse (2) È ASM (2) en poule A du 27/04/19

Courriel du club de Thuré Besse (28/04/19 à 17h45) signalant la non clôture par l'arbitre officiel de la rencontre sur la tablette pour un problème de mot de passe.

La Commission demande à l'arbitre officiel de la rencontre M. SOILHI Baihak pour le jeudi 09 mai 2019 la confirmation:

- Des éventuelles sanctions et blessures.
- Des remplacements
- Du score de la rencontre.

La Commission demande aux deux clubs pour le jeudi 09 mai 2019 :

- La composition de leur équipe (numéro de maillot . numéro de licence . nom et prénom)
- Le nom du capitaine

Dossier en instance.

Match n° 20695674 : Bonnes (1) È La Trimouille (1) en poule C du 12/05/19

Courriel du club de Bonnes (01/05/19 à 13h46) pour désigner 1 arbitre sur la rencontre en rubrique.
Demande transmise à la CDA (selon les disponibilités des arbitres).

Match n° 20695793 : Brux (1) È St Maurice Gençay (2) en poule D du 28/04/19

Courriels du club de St Maurice Gençay (29/04/19 à 15h44) et de l'arbitre officiel de la rencontre M. Franck RONDELLOT (30/04/19 à 09h56) signalant que la rencontre n'a pas pu se dérouler car le terrain n'était pas tondu.

Le club de Brux n'ayant pas tout mis en %uvre pour que la rencontre puisse se disputer, la Commission donne **match perdu par pénalité à l'équipe de Brux (1)** avec 0 but à 3 pour en donner le gain à l'équipe de St Maurice Gençay (2) avec 3 buts à 0.

Amende de 32" au club de Brux.

Dossier classé.

Match n° 20695928 : Vouneuil sous Biard (2) È Poitiers Cep 1892 (2) en poule E du 28/04/19

Courriel de confirmation de réserve du club de Vouneuil sous Biard (29/04/19 à 14h08).

Réserves sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de Poitiers Cep 1892 pour le motif suivant : sont susceptibles d'être inscrits sur la feuille de match plus de 3 joueurs ayant joué plus de 7 matchs avec une équipe supérieure du club de Poitiers Cep 1892 (5 dernières journées, cette mention pouvant être effacée si non applicable au présent match).

La Commission,

Prend connaissance de la réserve confirmée pour la dire recevable en la forme.

Jugeant en premier ressort,

Considérant après vérification des feuilles de match de l'équipe de Poitiers Cep 1892 (1) évoluant en Départemental 3 poule C et sur la participation de plus de 3 joueurs à plus de 7 matchs en équipe supérieure dans les 5 dernières journées.

Considérant que seuls deux joueurs (Anas LAMTI et Amans MOREL) ont participé respectivement à 11 et 10 matchs (championnat et coupes).

Considérant que **l'équipe de Poitiers Cep 1892 (2) n'est pas en infraction** avec les dispositions réglementaires.

Par ces motifs, dit la réserve non fondée et enregistre le résultat mentionné sur la feuille de match.

Les droits de confirmation de réserve (38") seront débités au club de Vouneuil sous Biard.

Dossier classé.

De plus, courriel de l'arbitre officiel de la rencontre M. GABLIN Adrien (28/04/19 à 18h43 signalant la prise en charge par les pompiers du joueur blessé de Poitiers Cep (LAMTI Anas)

Feuille de match modifiée par le District.

Dossier classé.

Match n° 20695934 : Poitiers Cep (2) È Béruges (2) en poule E du 05/05/19**Match n° 20695941 : Latillé (1) - Poitiers Cep (2) en poule E du 12/05/19****Match n° 20695881 : Poitiers Cep (2) È Biard (2) en poule E du 26/05/19**

Demande du club de Poitiers Cep (25/04/19 à 14h37) pour désigner 1 arbitre sur les rencontres en rubrique.

Demande transmise à la CDA (selon les disponibilités des arbitres).



DEPARTEMENTAL 6 Niveau 1

Match n° 21255172 : Monthoiron (1) È Châtelleraut Réunionnais (1) en poule C du 12/05/19

Courriel du club de Monthoiron (01/05/19 à 19h09) pour désigner 1 arbitre sur la rencontre en rubrique.

Demande transmise à la CDA compte-tenu des circonstances.

Si la demande peut être satisfaite, l'arbitre assistant seront à la charge des clubs.

DEPARTEMENTAL 6 Niveau 2

Modifications

Afin d'apporter un peu plus de souplesse dans le déroulement du championnat de Départemental 6 Niveau 2 les modifications suivantes sont apportées :

- les forfaits seront comptabilisés mais il n'y aura pas de forfait général au-delà du 2^{ème} forfait,
- les forfaits seront amendés à partir du 3^{ème} forfait,
- les matchs non joués au 26/05/19 (dernière journée de championnat) seront donnés perdus par forfait à l'équipe qui a demandé le report (ou aux 2 équipes en cas d'accord des deux clubs).

SAISON 2018 - 2019 : MATCHS de CHAMPIONNAT REMIS							
Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Equipes	si match non joué le 26/05/19 perdu à	Report possible le
6 Niv. 2	A	1	03/02/19 remis 17/03/19	21255313	Sammarcolles (1) / ASM (3)	ASM (3)	19/05/19
6 Niv. 2	B	1	03/02/19 remis 17/03/19	21255344	Coussay les Bois (3) / Buxeuil (2)	Coussay les Bois (3)	19/05/19
6 Niv. 2	F	4	10/03/19	21255471	La Ferrière Magné (2) / Rouillé (3)	La Ferrière Magné (2)	19/05/19

Match n° 21255346 : Buxeuil (2) È St Rémy sur Creuse (1) en poule B du 10/02/19 remis le 31/03/19

Feuille de match non reçue à ce jour. Résultat non saisi par le club de Buxeuil.

La Commission demande aux deux clubs pour le jeudi 09 mai 2019 :

- La composition de leur équipe (numéro de maillot . numéro de licence . nom et prénom)
- Le nom du capitaine
- Le résultat de la rencontre

Dossier en instance.

CHAMPIONNAT FEMININ

Match n° 20737132 : Parthenay Viennay / Châtillon (1) È Fontaine le Comte (1) en Départemental 1 du 09/12/18 remis le 28/04/19

Courriel du club de Fontaine le Comte (27/04/19 à 08h40)

1^{er} forfait de l'équipe de Fontaine le Comte (1) (sans déplacement)

Amende de 31" au club de Fontaine le Comte.

Match n° 21281713 : Dissay (1) È Montmorillon / Fleuré / Vernon (1) en Départemental 8 du 28/04/19

Courriel de confirmation de réserve du club de Dissay (29/04/19 à 00h49).

Réserves sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueuses du club de Montmorillon pour le motif suivant : sont susceptibles d'être inscrits sur la feuille de match plus de 3 joueuses ayant joué plus de 7 matchs avec une équipe supérieure du club de Montmorillon (5 dernières journées, cette mention pouvant être effacée si non applicable au présent match).

La Commission,

Prend connaissance de la réserve confirmée pour la dire recevable en la forme.

Jugeant en premier ressort,

Considérant après vérification des feuilles de match de l'équipe de Montmorillon / Fleuré / Vernon (1) évoluant en Départemental 1 et sur la participation de plus de 3 joueuses à plus de 7 matchs en équipe supérieure dans les 5 dernières journées.

Considérant que seules deux joueuses (Lucile BEAUFIEGUEAU et Laura GAUTHIER) ont participé respectivement à 20 et 16 matchs en équipe supérieure (championnat et coupes).



Considérant que l'équipe de **Montmorillon / Fleuré / Vernon (2)** n'est pas en infraction avec les dispositions réglementaires.

Par ces motifs, dit la réserve non fondée et enregistre le résultat mentionné sur la feuille de match.

Les droits de confirmation de réserve (38") seront débités au club de Dissay.

Dossier classé.

Match n° 21281742 : Vouneuil sur Vienne / Senillé St Sauveur (1) È La Chapelle Bâton / Usson L'Isle (2) en Départemental 3 poule B du 28/04/19

Courriel du club de La Chapelle Bâton (24/04/19 à 23h32)

2^{ème} forfait de l'équipe de La Chapelle Bâton / Usson L'Isle (2) (sans déplacement)

Amende de 31" au club de La Chapelle Bâton.

Match n° 21281744 : Lusignan (2) È Poitiers Gibauderie (1) en Départemental 3 poule B du 28/04/19

Courriel du club de Lusignan (29/04/19 à 13h38) signalant la blessure de la joueuse Lisa VIGNAUD (cheville gauche).

Feuille de match modifiée par le District.

Dossier classé.

COUPE TASSIN

COUPE TASSIN : 1/4 de Finale le 19/05/19

N°	équipes à domicile	div.	équipes à l'extérieur	div.	résultats	
12	CHÂTELLERAULT SO (1)	R1A	CHAUVIGNY (2)	R2C		A
13	NEUVILLE (1)	R1A	MIGNE AUXANCES (1)	R2C		B
14	MONTMORILLON (2)	R3C	LIGUGE (1)	R2A		C
15	BUXEROLLES (1)	R2C	NAINTRE (1)	R2A		D

COUPE TASSIN : 1/2 Finales le 02/06/19

N°	équipes à domicile	div.	équipes à l'extérieur	div.	résultats	
16	Vainqueur match A		Vainqueur match D			X
17	Vainqueur match C		Vainqueur match B			Y

COUPE TASSIN : Finale le 15/06/19 à 17h

18	Vainqueur match X		Vainqueur match Y			
----	-------------------	--	-------------------	--	--	--



COUPE LOUIS DAVID

COUPE LOUIS DAVID : 1/4 de Finale le 19/05/19

N°	équipes à domicile	div.	équipes à l'extérieur	div.	résultats	
137	NEUVILLE (2)	D1	ANTRAN (1)	D1		A
138	AVAILLES en CHATEL (1)	D2A	L'ENVIGNE (1)	D2A		B
139	ST BENOIT (2)	D3B	BRION - ST SECONDIN (1)	D2B		C
140	USSON . L'ISLE (1)	D2B	NIEUIL L'ESPOIR (1)	D1		D

COUPE LOUIS DAVID : 1/2 Finales le 02/06/19

N°	équipes à domicile	div.	équipes à l'extérieur	div.	résultats	
141	Vainqueur match D		Vainqueur match B			X
142	Vainqueur match C		Vainqueur match A			Y

COUPE LOUIS DAVID : Finale le 15/06/19 à 20h

143	Vainqueur match Y		Vainqueur match X		
-----	-------------------	--	-------------------	--	--

COUPE JOLLIET-ROUSSEAU

Match n° 213395396 : Jardres (1) È Sommières St Romain (1) du 21/04/19

Rapport de l'arbitre officiel de la rencontre M. MAINGUENEAU Jonathan signalant la blessure du joueur de Jardres WOKEKE Thomas (Cheville gauche)

Feuille de match modifiée par le District.

Dossier classé

COUPE JOLLIET-ROUSSEAU : 1/4 de Finale le 19/05/19

N°	équipes à domicile	div.	équipes à l'extérieur	div.	résultats	
70	SOMMIERES ST ROMAIN (1)	D4D	CROUTELLE (1)	D5F		A
71	CHATAIN (1)	D4D	ADRIERS (1)	D4D		B
72	MONCONTOUR (1)	D4A	AVANTON (1)	D4A		C
73	BONNEUIL MATOURS / ARCHIGNY (1)	D4B	POITIERS GIBAUDERIE (1)	D4C	30/05/19	D

COUPE JOLLIET-ROUSSEAU : 1/2 Finales le 02/06/19

N°	équipes à domicile	div.	équipes à l'extérieur	div.	résultats	
74	Vainqueur match C		Vainqueur match A			X
75	Vainqueur match B		Vainqueur match D			Y

COUPE JOLLIET-ROUSSEAU : Finale le 16/06/19

76	Vainqueur match X		Vainqueur match Y		
----	-------------------	--	-------------------	--	--



CHALLENGE des RESERVES

Match n° 21195616 : Ozon (2) È Jaunay Clan (2) du 27/01/19 remis le 24/02/19

Courriels du club d'Ozon (09/03/19 à 00h17 et 15/03/19 0 23h02)

La Commission a pris note du rapport de l'arbitre M. RENOUX Philippe (27/02/19 à 21h14) dans le PV n° 28 du 06/03/19 mais ne pouvait traiter le dossier sans la confirmation du club concerné.

Après avis du Bureau du Comité de Direction, la Commission confirme qu'elle ne pouvait traiter le dossier sans la confirmation du club concerné.

Dossier transmis à la Commission de l'Arbitrage.

Dossier classé.

CHALLENGE des RESERVES : 1/4 de Finale le 19/05/19

N°	équipes à domicile	div.	équipes à l'extérieur	div.	résultats	
83	NEUVILLE (3)	D4A	NIEUIL L'ESPOIR (2)	D3C		A
84	VIVONNE (2)	D5D	ACG FOOT SUD 86 (2)	D4D		B
85	BEAUMONT ST CYR (3)	D3B	MIGNE AUXANCES (3)	D4C		C
86	JAUNAY CLAN (2)	D5F	SEVRES ANXAUMONT (2)	D4B		D

CHALLENGE des RESERVES : 1/2 Finales le 02/06/19

N°	équipes à domicile	div.	équipes à l'extérieur	div.	résultats	
87	Vainqueur match D		Vainqueur match C			X
88	Vainqueur match A		Vainqueur match B			Y

CHALLENGE des RESERVES : Finale le 16/06/19

89	Vainqueur match Y		Vainqueur match X			
----	-------------------	--	-------------------	--	--	--



CHALLENGE MARCEL RENAUDIE

CHALLENGE MARCEL RENAUDIE : 1/4 de Finale le 19/05/19

N°	équipes à domicile	div.	équipes à l'extérieur	div.	résultats	
61	CHATEL REUNIONNAIS (1)	D6 N1C	BEAUMONT ST CYR (5)	D6 N1B		A
62	VILLENEUVE (1)	D6 N1C	SOMMIERES / ST ROMAIN (2)	D6 N2E		B
63	VOUZAILLES (1)	D6 N1B	SAVIGNE (1)	D6 N2E		C
64	OUZILLY / COLOMBIERS (1)	D6 N1A	SMARVES (2)	D6 N1E		D

CHALLENGE MARCEL RENAUDIE : 1/2 Finales le 02/06/19

N°	équipes à domicile	div.	équipes à l'extérieur	div.	résultats	
65	Vainqueur match D		Vainqueur match C			X
66	Vainqueur match A		Vainqueur match B			Y

CHALLENGE MARCEL RENAUDIE : Finale le 15/06/19 à 13h30

67	Vainqueur match X		Vainqueur match Y			
----	-------------------	--	-------------------	--	--	--

COUPE du POITOU

COUPE DU POITOU : 1/4 de FINALE le 12/05/19

N°	équipes à domicile	div.	équipes à l'extérieur	div.	résultats	
16	LA CHAPELLE BATON (1)	D1	MONTMORILLON / FLEURE / VERNON (1)	D1		A
17	LIGUGE (1)	D3 A	CENON SUR VIENNE (1)	D1		B
18	PARTHENAY VIENNAIS / CHATILLON (1)	D1	VALDIVIENNE (1)	D2		C
19	ST CERBOUILLE (1)	D1	MIGNE AUXANCES (1)	D1		D

CHALLENGE DANSAC

Match n° 21376784 : GJ 3 Vallées 86 (2) È GJ Val de Vonne (2) au 3^{ème} tour poule D du 13/04/19

Courriel de confirmation de réserve du club de Verrières (15/04/19 à 08h26) transformée en réclamation.

Réserve d'après match posée sur la participation de l'ensemble des joueurs de l'équipe de GJ Val de Vonne (2), qui ont participé à la dernière rencontre officielle de l'équipe supérieure.

La Commission,

Reprend le dossier mis en instance, objet du PV n° 34 du 17/04/19 concernant la réserve d'après match requalifiée en réclamation.

Jugeant en première instance,

Considérant que le GJ Val de Vonne a été informé et n'a pas formulé d'observations.

Considérant, après vérification de la feuille de match de la dernière rencontre de GJ Val de Vonne (1) du 10/04/19 : Stade Poitevin (2) . GJ Val de Vonne (1), qu'aucun joueur inscrit sur la feuille de match de la rencontre en rubrique n'a participé au dernier match de l'équipe supérieure précitée.

Considérant que l'équipe de GJ Val de Vonne (2) **n'est pas en infraction** avec les dispositions réglementaires.

Par ces motifs dit la réclamation non fondée et enregistre le résultat mentionné sur la feuille de match.

Les droits de confirmation de réclamation (38") seront débités au GJ 3 Vallées 86.

Dossier classé.



RESERVES NON CONFIRMÉES

Match n° 20694345 : Nouaillé (2) . Montmorillon (3) en Départemental 2 poule B
 Match n° 20695005 : Montamisé (2) . St Julien l'Arçs (2) en Départemental 4 poule B du 28/04/19
 Match n° 20695006 : Naintré (3) . Sèvres Anxaumont (2) en Départemental 4 poule B du 28/04/19
 Match n° 20695134 : Iteuil (1) . Poitiers Gibauderie (1) en Départemental 4 poule B du 28/04/19
 Match n° 20695399 : Coussay (1) . St Léger de Montrillais (2) en départemental 5 poule B du 28/04/19
 Match n° 20695533 : Leigné sur Usseau (2) . Bonneuil Matours / Archigny (2) en départemental 5 poule B du 28/04/19
 Match n° 20696058 : Mirebeau (2) . Chasseneuil St Georges (3) en départemental 5 poule F du 28/04/19.

DIVERS

Courriels des clubs de Coussay et Vicq sur Gartempe :

Réponses par la messagerie Zimbra.

Courriels des clubs de Couhé et Coussay les Bois :

Pris note

Courriels des clubs de Pleumartin et Verrières :

Pris note de leur candidature pour l'organisation des finales du dimanche 16 juin 2019.

Demande de modification des clubs de St Maurice Gençay et Chaunay

La commission ne peut donner son accord au regard des classements actuels.

Réponse sur le prochain PV

Dossier en instance.

NON SAISIE DES RESULTATS

Rencontres des 27 et 28/04/19

- 2^{ème} avertissement :

Départemental 6 : match n° 21255385 : Lavoux-Liniers (2) . Jardres (2) en poule C

NON UTILISATION de la FEUILLE de MATCH INFORMATISEE

Rencontres des 27 et 28/04/19

Dossiers en instance :

Départemental 5 : Match n° 20695531 : Châtelleraut Portugais (3) . Buxeuil (1) en poule A
 Rapport FMI et feuille de match à envoyer avant le 09/05/19.

Dossier classé :

Départemental 3 : Match n° 20694474 : Coussay les Bois (1) . Antoigné (1) en poule A
 Courriel de Coussay les Bois (29/04/19 à 10h33) signalant un problème FMI
 Feuille de match papier reçue.

Départemental 4 : Match n° 20695006 : Naintré (3) . Sèvres Anxaumont (2) en poule B
 Rapport FMI et feuille de match papier reçus.

**TRANSMISSION TARDIVE ou NON TRANSMISSION de la FMI**

Amende de 24"

Rencontres des 27 et 28/04/19

Match n° 20695402 : Poitiers Gibauderie (2) . Cenon sur Vienne (2) en Départemental 5poule A
Le 29/04/19 à 20h54

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N-A.) (48 heures pour les coupes départementales) dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF. accompagné d'un droit d'examen de 81 €

Prochaine réunion : le jeudi 09 mai 2019 à 14h, sur convocation.

La présidente, Maryse MOREAU.

Le secrétaire, François PAIREMAURE